

Commande publique

Vous trouverez ci-dessous les consultations en cours, les modalités de retrait des Dossiers de Consultation des Entreprises et des informations relatives à la facturation électronique.

Pour répondre à ses besoins en matière de travaux, d'acquisition de fournitures et de prestations de services, la Ville d'Annemasse applique en tant qu'acheteur public la réglementation relative à la commande publique. Elle lance ainsi des procédures de consultation pour rechercher les opérateurs économiques qui répondront à ses besoins.

Le droit de la commande publique se modernise avec l'entrée en vigueur du Code de la commande publique le 01/04/2019. Outre une meilleure lisibilité des textes pour les acheteurs publics et pour les opérateurs économiques, le Code contribue également à garantir l'efficacité de la commande publique. Il reprend les grands principes de la commande publique qui sont : l'égalité de traitement des candidats, la liberté d'accès et la transparence des procédures.

Le seuil des procédures formalisées pour les collectivités territoriales est fixé à 221 000 € HT pour les marchés de fourniture et services et à 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux.

En dessous de ces seuils, chaque acheteur public organise sa procédure dans le respect des grands principes mentionnés ci-dessus avec une publicité adaptée en fonction du montant et de l'objet des achats à effectuer.

Consultations en cours et avis d'attribution

Retrouvez ci dessous les appels d'offres lancés par la Ville et les avis d'attribution :



Consultations en cours

Vous pouvez consulter les appels d'offres en cours de publication, télécharger les dossiers de consultation et déposer une offre dématérialisée sur le...



Avis d'attribution

<https://www.annemasse.fr/mairie/commande-publique>

Les avis d'attribution exposent les principales informations relatives à l'attribution des différents marchés, comme par exemple annoncer le candidat...

Formulaires et notices explicatives



Dématérialisations

Dématérialisation des procédures



Dématérialisation de la facturation



MAIRIE D'ANNEMASSE

BP 530
74107 Annemasse cedex
☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :
Lun - Mer - Jeu :
9h > 12h & 13h30 > 17h

Mardi :
9h > 12h & 13h30 > 18h

Vendredi :
9h > 17h